

COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



ARTICLE 1 – SURFACE DE COMBAT

- 1) La surface de combat doit être plane et ne présenter aucun danger.
- 2) L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur).
Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.
Cette surface totale de 10 X 10, est composée de tatamis.
- 3) L'arbitre se place à 2 mètres du centre de l'aire de compétition, perpendiculaire aux compétiteurs.
- 4) Pour marquer la position des compétiteurs, deux carrés seront retournés côté rouge, à une distance d'un mètre du centre de l'aire de compétition.

ARTICLE 2 – TENUE OFFICIELLE

Arbitres

La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine
- Chemise blanche à manches longues ou courtes
- Cravate
- Pantalon gris clair uni
- Chaussons noirs d'arbitrage
- Sifflet avec cordon blanc

Le port de bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles...) n'est pas autorisé.

En fonction des conditions climatiques, le corps arbitral sera autorisé à retirer la veste.

Compétiteurs

- 1) Les combattants doivent porter un karate-gi blanc et les protections suivantes :

Pour les cadets, juniors, seniors

☞ Obligatoires :

Protège dents, coquille (garçons), protège poitrine (filles), ceinture rouge, ceinture bleue, une paire de mitaines en parfait état, doigts ouverts, sans couleur imposée, homologuées pour la compétition, de type sparring.

☞ Autorisées :

Protèges tibias.

Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes

☞ Obligatoires :

- Plastron réversible bleu et rouge, casque bleu et rouge, coquille (garçons), gants de karaté bleus et rouges, protège dents.
- Protèges tibias, protèges pieds bleus et rouges.

- 2) Pour les féminines, seul le tee-shirt de couleur blanche sera autorisé sous la veste de karate-gi.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



3) Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et courts. Tous les objets dangereux sont interdits.

4) Le port de tous bijoux et de lunettes est formellement interdit.

5) Un compétiteur qui se présente sur l'aire de combat avec une tenue non-conforme, a une minute pour se mettre en conformité avec le règlement. Au delà, il est disqualifié.

6) Aucune protection ne sera mise à disposition par l'organisateur. Chaque compétiteur devra posséder ses équipements individuels.

ARTICLE 3 – L'ÉQUIPE D'ARBITRAGE

1) L'arbitrage comprend 1 arbitre, 2 ou 4 juges.

2) La table de l'aire de compétition est composée : d'un Kansa (superviseur de la rencontre et d'un chronométreur.

3) Le responsable de l'arbitrage supervise le déroulement de la compétition.

ARTICLE 4 - CONTRÔLE DES PASSEPORTS ET PESÉE

1) Aucune inscription ne sera prise sur place

2) Le contrôle du passeport et de la pesée sont effectués sous la surveillance de l'arbitre responsable de la compétition.

3) Au contrôle du passeport sportif, **document obligatoire**, présenté personnellement par le compétiteur, qui devra être correctement et complètement renseigné, il sera vérifié impérativement :

- l'autorisation parentale pour les mineurs

4) Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

5) Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, et supérieur au poids de la catégorie précédente.

6) Aucun surclassement n'est autorisé.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



ARTICLE 5 – LA COMPÉTITION

1) La durée du combat est de :

Catégories	Masculines	Féminines
seniors	3 minutes	2 minutes
cadets - juniors	2 minutes	2 minutes
benjamins - minimes	2 minutes	2 minutes
pupilles - poussins	1 minute 30 secondes	1 minute 30 secondes

2) En cas d'égalité, une prolongation sera effective pour toutes les catégories, d'une durée de :

- 1 minute pour les cadets – juniors – seniors
- 30 secondes pour les poussins – pupilles – benjamins – minimes

3) La durée du combat est décomptée depuis le signal de début donné par l'arbitre et s'arrête chaque fois qu'il dit « YAME ».

4) Un premier signal sonore annonce qu'il reste 15 dernières secondes avant la fin du combat. L'arbitre annonce alors « ATOSHI BARAKU ». La fin du combat est annoncée par un second signal.

ARTICLE 6 – CRITÈRES DE DÉCISION

1) Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **4 points** répartis comme suit :

- a) **2 ippon**
- b) **1 ippon + 2 waza ari**
- c) **4 waza ari**

2) Pour les cadets, juniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **2 points** répartis comme suit :

- a) **1 ippon**
- b) **2 Waza ari**

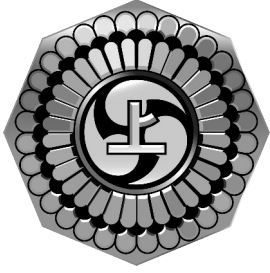
2) Pour les seniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **2 points** répartis comme suit :

- a) **1 ippon**
- b) **2 waza ari.**

3) La victoire est remportée par le combattant ayant le plus grand nombre de point à l'issue du combat.

4) Au cours de la prolongation, un Waza-ari ou un Ippon entraîne la victoire immédiate.

5) Le Senshu n'est pas appliqué quelque soit la catégorie.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



5) A l'issue de la prolongation si aucun point n'a été marqué, la victoire sera attribuée par décision arbitrale HANTEI d'après les critères suivants :

- La supériorité technique et tactique ;
- La force et l'esprit combatif démontrés.

ARTICLE 7 – CRITÈRES DE IPPON, WAZA-ARI.

POUSSINS – PUPILLES – BENJAMINS – MINIMES

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none">- Coup de pied jodan contrôlé.- Balayage ou projection suivi d'une technique valable effectuée immédiatement.
WAZA-ARI (1 point)	<ul style="list-style-type: none">- Attaque de poing jodan contrôlé.- Attaque de poing ou de pied chudan avec touche légère sur le plastron.- Attaque de poing contrôlé dans le dos.

CADETS - JUNIORS

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none">- Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné la mise hors de combat.- Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné la mise hors de combat.
WAZA-ARI (1 points)	<ul style="list-style-type: none">- Coup de pied Jodan contrôlé.- Balayage ou projection suivi d'une technique valable effectuée immédiatement.- Attaque de poing Jodan contrôlé avec saisie.- Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné une baisse de la stabilité et de la garde du combattant.- Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné une baisse de la stabilité et de la garde du combattant.- Coup de poing contrôlé dans le dos.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



SENIORS

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none">- Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné la mise hors de combat.- Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné la mise hors de combat.- Au sol (maximum 10 secondes), clés de soumission ou techniques d'étranglement réalisées sur adversaire. L'arrêt du combat sera prononcé sur appréciation de l'arbitre ou lorsque le combattant frappe du plat de la main au moins 2 fois le sol ou l'épaule de son adversaire. Dans cette phase les frappes au sol ne sont pas autorisées.
WAZA-ARI (1 point)	<ul style="list-style-type: none">- Coup de pied Jodan contrôlé.- Balayage ou projection suivi d'une technique valable effectuée immédiatement.- Attaque de poing Jodan contrôlé avec saisie.- Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné une baisse de la stabilité et de la garde du combattant.- Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné une baisse de la stabilité et de la garde du combattant.- Coup de poing contrôlé dans le dos.

ARTICLE 8 – COMPORTEMENTS INTERDITS

- 1) Attaque de poing et de pied Jodan sans contrôle.
- 2) Attaque de coude et de genou Jodan.
- 3) Toute attaque main ouverte au visage est interdite.
- 4) Attaque aux parties génitales.
- 5) Pousser, saisir l'adversaire sans tenter immédiatement une technique ou une projection.
- 6) Attaquer ou défendre plus de 10 secondes après une projection ou un balayage.
- 7) Sorties répétées pour fuir le combat (JOGAI), les comportements pour gagner du temps.
- 8) Les injures et les comportements de provocation, l'émission de voix inutile.
- 9) Les attaques sans contrôle au sol.
- 10) Mettre en danger sa propre sécurité en adoptant des comportements qui exposent aux blessures MUBOBI.

ARTICLE 9 – CRITÈRES DE PENALITES ET DE DISQUALIFICATION

- 1) La disqualification (Shikkaku) sera prononcée contre les comportements qui dégradent la dignité et l'honneur du Karaté-Do.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



- 2) Kiken (abandon) sera prononcé lorsque le compétiteur :
- ne se présente pas lorsqu'il est appelé
 - est incapable ou abandonne volontairement le combat sur blessure non imputable à son adversaire
 - a été retiré sur ordre du médecin ou de l'arbitre

3) Hansoku peut être prononcé directement.

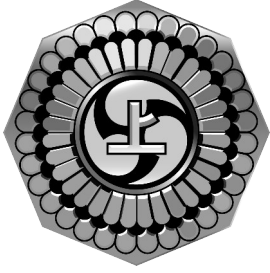
PENALITES (voir comportements interdits)

*** Toutes les fautes sont cumulables entre elles ***

PÉNALITÉS		POINTS DE PÉNALITÉ
1 ^{er} avertissement	Chui 1	0 point
2 ^{ème} avertissement	Chui 2	0 point
3 ^{ème} avertissement	Chui 3	0 point
4 ^{ème} avertissement	Hansoku-chui	0 point
5 ^{ème} avertissement	Hansoku	Disqualification
Shikkaku		Disqualification

ARTICLE 10 – ACCIDENT OU BLESSURE EN COMBAT

- 1) Si un combattant remporte un combat par disqualification de son adversaire en raison d'une blessure qu'il a subie, il ne pourra continuer la compétition que sur autorisation du médecin. En cas de perte de conscience ou de signes de commotion cérébrale, aucune autorisation ne pourra être donnée. La suspicion de commotion cérébrale entraîne le blocage immédiat de la licence, jusqu'à transmission, par un médecin, d'un certificat médical autorisant la reprise de la pratique en compétition.
- 2) Lorsqu'un compétiteur se blesse lors du combat, il bénéficie de 3 minutes pour être soignée. Au delà de ce temps, l'arbitre prend la décision de déclarer inapte le combattant ou selon l'avis médical, d'accorder un temps supplémentaire.
- 3) Lorsqu'un compétiteur est blessé, le médecin du tournoi donne un avis pour déterminer s'il est apte à poursuivre la compétition. La décision finale concernant le combat reste de l'appréciation de l'arbitre qui jugera de la situation selon les règles en vigueur.
- 4) Si les deux compétiteurs se blessent et sont déclarés par le médecin incapables de continuer, le combat sera attribué au compétiteur qui a marqué le plus grand nombre de points ou sur décision arbitrale.



COUPE DE FRANCE UECHI-RYU

RÈGLEMENT KUMITE

Édition 2026



ARTICLE 11 – CONTESTATIONS ET RÉCLAMATIONS

1) Un combattant ne peut contester la décision de l'arbitre. En cas de désaccord motivé, une réclamation doit être présentée au responsable de l'arbitrage, par l'entraîneur ou le responsable du combattant.

2) En cas de difficulté à rendre un jugement sur la base des articles du règlement, ou en cas de problèmes imprévus dans son application, la commission arbitrale se concertent pour prendre une décision.

ARTICLE 12 – LE MEDICAL

En cas d'absence d'un médecin ou d'un organisme d'urgence et de secourisme, la compétition « combat » sera annulée.

ARTICLE 13 – COACHING

Le coaching n'est pas autorisé.

ARTICLE 14 – CATEGORIES

	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans	Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Seniors 18 ans et +
Masculins	-20	-25	-30	-40	-50	-55	
	-30	-35	-40	-50	-60	-65	-70
	-40	-45	-50	-60	-70	-75	-80
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	60 et plus	70 et plus	75 et plus	80 et plus
Féminines	-20	-25	-30	-35	-40	-45	
	-30	-35	-40	-45	-50	-55	-60
	-40	-45	-50	-55	-60	-65	60 et plus
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	55 et plus	60 et plus	65 et plus	